



CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 OCTOBRE 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Table with 2 columns: Category (Date de la convocation, Nombre de conseillers, etc.) and Value (23/10/2015, 29, etc.)

L'An Deux Mil Quinze, le vendredi 30 octobre, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 5ème session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 23 octobre 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1er Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2ème Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3ème Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4ème Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5ème Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6ème Adjointe)- M. RENIER Philippe (7ème Adjoint) – M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOEL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis - M. EDAU François - Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

REPRESENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme Achille Germaine HATILIP ROCH) - M. CHAIBRIANT Michel (ayant donné procuration à Mr Claude MAGLOIRE) – M. SACILE Serge (ayant donné procuration à Mr François EDAU) - Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN PLANTIER.....(5)

ABSENT : Mme FAVORINUS Justina.....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Gilberte EUGÉNIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

10

REHABILITATION DU MARCHÉ : PLAN DE FINANCEMENT DES ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
• Vu le Code de l'Urbanisme ;
• Vu le Budget communal 2015 ;
• Considérant que les travaux de revitalisation du centre-ville de Trois-Rivières sont en cours de réalisation (1ère phase de la première tranche est en état d'achèvement) ;
• Considérant que dans le cadre de ce programme de travaux, le marché du centre-bourg de Trois-Rivières eu égard à son état de conservation dégradé, nécessite des travaux de réhabilitation ;
• Considérant que le montant global de ces travaux est estimé à 600 000 € comprenant des études pré-opérationnelles (APS/DCE) estimés à 30 000 € ;
• Vu la proposition de l'Etat d'octroyer à la commune de Trois-Rivières une subvention de Vingt-Quatre mille euros (24 000 €) en vue de la réalisation des études précitées ;
• Considérant que cet édifice flanqué dans le bourg de la cité a pour fonction de maintenir une dynamique économique et urbaine ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le plan de financement des études pré-opérationnelles pour la réhabilitation du marché du Bourg de la commune de Trois-Rivières qui se décline comme suit :

- **Coût Prévisionnel des Etudes (APS/DCE) :** 30 000,00 €
- Participation Etat : 24 000,00 €
 - Participation Commune : 6 000,00 €

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire à lancer auprès des partenaires institutionnels les demandes de subventions liées à la mise en œuvre de ce plan de financement et lui donne tous pouvoirs pour faire aboutir ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

26 NOV. 2015

La publication et/ou la notification
le

26 NOV. 2015

